



ADMINISTRATION DES PETITES ENTREPRISES (SBA) DES ÉTATS-UNIS

DEMANDE DE PRÊT DE SECOURS POUR PRÉJUDICE ECONOMIQUE LIÉ À LA COVID-19

La SBA recueille les informations demandées afin de consentir un prêt dans le cadre de son programme de prêts de secours pour préjudice économique aux entités qualifiées énumérées à la Question 3 (type d'organisation) ci-dessous qui sont touchées par le nouveau coronavirus (COVID-19). Les informations seront utilisées pour déterminer si le demandeur est éligible à un prêt pour préjudice économique. Si vous ne communiquez pas toutes les informations demandées, votre prêt ne pourra pas être entièrement traité.

Si vous avez des questions sur cette demande ou des problèmes pour fournir les informations requises, veuillez contacter notre centre de service à la clientèle au 1-800-659-2955 ou (ATS : 1-800-877-8339) DisasterCustomerService@sba.gov.

Si vous avez besoin de davantage d'espace pour une quelconque section de la présente demande, veuillez y joindre des feuilles supplémentaires. La SBA vous contactera par téléphone ou par courrier électronique pour discuter de votre demande de prêt.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE DÉPÔT DES DEMANDES

Vous devez remplir et soumettre les documents suivants :

- La présente demande (formulaire SBA 3501), remplie et signée
- Renseignements justificatifs au regard du prêt de secours pour préjudice économique (formulaire SBA 3502)
- Auto-certification pour la vérification du statut d'entité éligible à une avance de prêt de secours pour préjudice économique (formulaire SBA 3503)

RÉSERVÉ À L'USAGE INTERNE DE LA SBA UNIQUEMENT

Numéro de déclaration de préjudice économique :

Numéro de demande SBA :

Date de réception : Par :

Date limite de dépôt :



ADMINISTRATION DES PETITES ENTREPRISES (SBA) DES ÉTATS-UNIS

DEMANDE DE PRÊT DE SECOURS POUR PRÉJUDICE ECONOMIQUE LIÉ À LA COVID-19

VEUILLEZ NOTER : Le temps estimé pour remplir cette partie de la demande est de 30 minutes. Vous n'êtes pas tenu(e) de répondre à cette collecte d'informations, ni à aucune autre, sauf si elle présente un numéro de contrôle OMB valide actuellement. Si vous avez des questions ou des commentaires concernant tout aspect de cette collecte d'informations, veuillez contacter la Small Business Administration Information Branch, 409 3rd St., SW, Washington, DC 20416 et le chargé de dossier (Desk Officer) de la SBA, Office of Management and Budget, Office of Information and Regulatory Affairs, New Executive Office Building, Washington, DC 20503.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE

1. Raison sociale de l'entreprise :
2. Nom commercial : (Insérez le nom commercial s'il est différent de la raison sociale)
3. Type d'organisation :
 - Coopérative
 - Plan d'actionnariat collectif des salariés (ESOP)
 - Propriétaire unique
 - Entrepreneur indépendant
 - Entreprise tribale amérindienne
 - Société de personnes
 - Société par actions
 - Société en commandite simple
 - Organisation à but non lucratif
 - Société à responsabilité limitée (LLC, LLP)

Fiducie (Trust)

Autre :

4. Numéro fédéral d'identification de l'employeur (EIN), le cas échéant, ou numéro de sécurité sociale :

5. Numéro de téléphone de l'entreprise :

6. Adresse postale :

Rue :

Ville :

État :

Code postal :

7. Adresse(s) de l'entreprise

Adresse 1

Rue :

Ville :

État :

Code postal :

Adresse 2

Rue :

Ville :

État :

Code postal :

Adresse 3 :

Rue :

Ville :

État :

Code postal :

8. Indiquez le nom de la personne à contacter pour obtenir les informations nécessaires au traitement de la demande :

Numéro de téléphone :

Coordonnées alternatives :

Téléphone

Adresse électronique

Numéro de télécopie

Autres coordonnées

9. Activité commerciale (par exemple, restaurant, commerce de détail) :

10. Nombre d'employés avant la situation d'urgence sanitaire :

11. Date de création de l'entreprise (MM/JJ/AAAA) :
12. Direction actuelle depuis :
13. Montant de la perte estimée en dollars US :
14. Renseignements concernant le ou les propriétaire(s). Complets pour chacun d'entre eux :
 - a. Propriétaire, ou
 - b. Associé commanditaire détenant au moins 20 % d'intérêts et chaque commandité, ou
 - c. Actionnaire ou entité détenant au moins 20 % des actions avec droit de vote.

Si vous avez besoin de plus d'espace, incluez la documentation sur des pages d'informations supplémentaires.

Propriétaire n° 1 :

Nom :

Titre/bureau :

Pourcentage détenu :

Adresse électronique :

Numéro de sécurité sociale* :

Date de naissance :

Lieu de naissance

Ville* :

État* :

Numéro de téléphone :

Citoyen(ne) américain(e) ? Oui Non

Adresse postale

Rue :

Ville :

État :

Code postal :

Propriétaire n° 2 :

Nom :

Titre/bureau :

Pourcentage détenu :

Adresse électronique :

Numéro de sécurité sociale* :

Date de naissance :

Lieu de naissance* :

Ville :

État :

Numéro de téléphone :

Citoyen(ne) américain(e) ? Oui Non

Adresse postale

Rue :

Ville :

État :

Code postal :

Nom du ou des propriétaire(s) de l'entité commerciale :

EIN :

Type d'entreprise :

% détenu :

Adresse postale

Rue :

Ville :

État :

Code postal :

Adresse électronique :

Téléphone :

15. Entreprise demandeuse du prêt et chaque propriétaire figurant sur la présente demande, veuillez répondre aux questions suivantes, en indiquant les dates et les détails pour toute question à laquelle la réponse est OUI (joindre des feuilles supplémentaires au besoin).

- a. Au cours de l'année écoulée, l'entreprise ou un propriétaire énuméré a-t-il/elle été reconnu(e) coupable d'un délit pénal grave commis pendant et en relation avec une émeute, des troubles civils ou toute autre situation d'urgence déclarée, ou s'est-t-il/elle déjà livré(e) à la production ou à la distribution de tout produit ou service qui a été jugé obscène par un tribunal compétent ?

Oui

Non

- b. Le demandeur du prêt ou un ou plusieurs des propriétaires indiqués est-il ou sont-ils actuellement suspendus ou lui/leur est-il interdit de conclure des contrats avec le gouvernement fédéral ou de recevoir des subventions ou des prêts fédéraux ?

Oui

Non

16. Concernant vous-même ou tout propriétaire figurant dans la présente demande :

- a. Faites-vous actuellement l'objet d'une mise en accusation, d'une dénonciation pénale, d'une mise en examen ou de tout autre moyen par lequel des accusations pénales formelles sont portées devant une juridiction ?

- b. Au cours des 5 dernières années, pour tout délit pénal grave, avez-vous :

- Été condamné(e) ; ou
- Plaidé coupable ; ou
- Renoncé à contester les faits à votre charge ; ou
- Été placé(e) en déjudiciarisation avant procès ; ou
- Été placé(e) sous une forme quelconque de libération conditionnelle ou de probation (y compris la probation avant jugement) ?

Oui

Non

Si oui, indiquez le nom de la personne :

17. Si quelqu'un vous a aidé à remplir cette demande, que vous payiez ou non des honoraires pour ce service, veuillez fournir les informations suivantes :

Nom de la personne :

Adresse du représentant

Rue :

Ville :

État :

Code postal :

Nom de la société :

Numéro de téléphone :

Adresse de la société

Rue :

Ville :

État :

Code postal :

Honoraires en dollars US facturés ou convenus :

- J'autorise la SBA à discuter de toute partie de la présente demande avec le représentant indiqué ci-dessus.
- JE N'**autorise **PAS** la SBA à discuter de toute ou partie de la présente demande avec le représentant indiqué ci-dessus.

18. Renseignements concernant la chambre de compensation informatisée (ACH pour ses initiales en anglais)

Nom de la banque :

Numéro d'acheminement :

Numéro de compte :

SAMPLE



ADMINISTRATION DES PETITES ENTREPRISES (SBA) DES ÉTATS-UNIS

PRÊT DE SECOURS EN CAS DE PRÉJUDICE ÉCONOMIQUE

ACCORDS ET CERTIFICATIONS

Au nom du ou des soussigné(s) individuellement et pour l'entreprise présentant la demande :

J'autorise/nous autorisons ma/notre compagnie d'assurance, banque, institution financière ou autre créancier à communiquer à la SBA toutes les données et informations nécessaires au traitement de la présente demande et à l'obtention par la SBA des informations sur le crédit des personnes qui remplissent la présente demande.

Si mon/notre prêt est approuvé, des informations supplémentaires peuvent être requises avant la clôture du prêt. Je serai/nous serons informé(e)(s) par écrit des informations que je devrai/nous devons fournir pour obtenir les fonds de mon/notre prêt. J'autorise/nous autorisons par la présente la SBA à vérifier les informations concernant mes/nos emplois passés et présents et l'historique de mes/nos salaire(s) au besoin, pour traiter et gérer un prêt de secours.

J'autorise/nous autorisons la SBA, comme l'exige la loi sur la protection des données à caractère personnel (*Privacy Act*), à communiquer toute information recueillie dans le cadre de la présente demande à des organisations fédérales, étatiques, locales, tribales amérindiennes ou à but non lucratif (par exemple, la Croix-Rouge, l'Armée du salut, les Mennonite Disaster Services, les partenaires financiers de la SBA) dans le but de m'aider au regard de ma/notre demande auprès de la SBA, d'évaluer l'admissibilité à une aide supplémentaire ou de m'informer de la disponibilité d'une telle aide.

Je n'exclurai/nous n'excluons la participation à tout programme ou activité pour lesquels je reçois/nous recevons une aide financière fédérale de la SBA, n'en refuserai/refuserons les avantages, ni ne discriminerai/discriminerons personne pour des raisons d'âge, de couleur de peau, de handicap, d'état civil, d'origine nationale, de race, de religion ou de sexe.

Je signalerai/nous signalerons au Bureau de l'inspecteur général de la SBA (SBA Office of the Inspector General), Washington, DC 20416, tout employé fédéral qui proposerait, en échange d'une rémunération de quelque nature qu'elle soit, d'aider à faire approuver ce prêt. Je n'ai/nous n'avons payé aucune personne liée au gouvernement fédéral pour qu'elle m'/nous aide à obtenir ce prêt.

CERTIFICATION DE VÉRACITÉ DES INFORMATIONS : En signant cette demande, vous certifiez que toutes les informations contenues dans votre demande et présentées avec votre demande sont, à votre connaissance, vraies et exactes et que vous soumettrez des informations véridiques à l'avenir.

Numéro de contrôle OMB 3245-0406

Date d'expiration : 30/09/2020

AVERTISSEMENT : Quiconque utilise abusivement le produit d'un prêt de secours de la SBA est civilement responsable et débiteur envers l'administrateur d'un montant égal à une fois et demie le montant du principal initial du prêt, aux termes des dispositions 15 USC 636(b). En outre, toute déclaration ou affirmation fausse ou inexacte à la SBA peut entraîner des sanctions pénales, civiles ou administratives, y compris, mais sans s'y limiter : 1) des amendes et un emprisonnement, ou les deux, aux termes des dispositions 15 USC 645, 18 USC 1001, 18 USC 1014, 18 USC 1040, 18 USC 3571, et de toute autre loi applicable ; 2) des dommages-intérêts triples et des sanctions civiles en vertu de la loi sur la répression des fraudes, *False Claims Act*, 31 USC 3729 ; 3) des dommages-intérêts doubles et des sanctions civiles en vertu de la loi de lutte contre les fraudes, *Program Fraud Civil Remedies Act*, 31 USC 3802 ; et 4) la suspension et/ou l'interdiction de tous les marchés publics fédéraux et de toutes les transactions avec le gouvernement fédéral hors marchés publics.

Les amendes légales peuvent augmenter si elles sont modifiées par la loi fédérale de 2015 portant sur les améliorations de la loi fédérale sur l'ajustement en fonction de l'inflation (*Federal Civil Penalties Inflation Adjustment Act Improvements Act*).

Signature :

Date :

Nom du signataire :

Titre :



ADMINISTRATION DES PETITES ENTREPRISES (SBA) DES ÉTATS-UNIS

**DEMANDE DE PRÊT DE SECOURS POUR PRÉJUDICE ECONOMIQUE LIÉ À LA
COVID-19**

Indiquez les informations supplémentaires ici. Veuillez indiquer la section et le titre.

SAMPLE



ADMINISTRATION DES PETITES ENTREPRISES (SBA) DES ÉTATS-UNIS

DÉCLARATIONS REQUISES PAR LES LOIS ET DÉCRETS-LOIS

REMARQUE : VEUILLEZ LIRE ET CONSERVER DANS VOS ARCHIVES

Pour se conformer à la législation adoptée par le Congrès et aux décrets-lois (*Executive Orders*) émis par le Président, les organismes administratifs fédéraux, y compris la Small Business Administration (SBA), doivent vous avertir de certaines informations. Vous pouvez trouver les règlements et les politiques mettant en œuvre ces lois et décrets-lois dans le titre 13 du *Code of Federal Regulations* (CFR), Chapitre 1, ou dans nos modes opératoires normalisés (SOP pour leurs initiales en anglais). Afin de fournir les notifications requises, ce qui suit est un bref résumé des divers lois et décrets-lois qui affectent les programmes des prêts de secours de la SBA. Un glossaire des termes est disponible sur Disasterloan.sba.gov.

LOI SUR LA LIBERTÉ D'ACCÈS À L'INFORMATION (5 USC § 552)

Cette loi prévoit, à quelques exceptions près, que nous devons mettre les dossiers ou parties de dossiers contenus dans nos fichiers à la disposition des personnes qui en font la demande. Cela comprend généralement les informations statistiques globales sur nos programmes de prêts de secours et d'autres informations telles que les noms des emprunteurs (et de leurs dirigeants, administrateurs, actionnaires ou partenaires), les montants des prêts exigibles à l'échéance, les garanties gagées et l'objectif général des prêts. Nous ne mettons pas systématiquement à la disposition de tiers vos données privées sans vous en informer au préalable, tel que l'exige le décret-loi 12600, ou des informations qui vous causeraient un préjudice concurrentiel ou qui constitueraient une invasion clairement injustifiée de votre vie privée.

Les demandes fondées sur la loi sur la liberté d'accès à l'information (*Freedom of Information Act*, ou FOIA) doivent décrire les documents spécifiques que vous souhaitez. Pour plus d'informations sur la loi FOIA, contactez le chef du bureau FOI/PA, 409 3rd Street, SW, Suite 5900, Washington, DC 20416, ou par e-mail à foia@sba.gov.

LOI SUR LA PROTECTION DES INFORMATIONS À CARACTÈRE PERSONNEL

(5 USC § 552a)

Toute personne peut demander à voir ou à obtenir des copies de toute information à caractère personnel que nous avons dans votre dossier. Toutes les informations à caractère personnel de votre dossier qui sont récupérées par des identifiants individuels, tels que le nom ou le numéro de sécurité sociale, sont protégées par la loi sur la protection des informations à caractère personnel (*Privacy Act*), ce qui signifie

que les demandes d'informations vous concernant peuvent être refusées à moins que nous n'ayons votre autorisation écrite de communiquer lesdites informations au demandeur, ou à moins que les informations puissent être divulguées en vertu de la loi sur la liberté d'information (*Freedom of Information Act*). La section « Accords et certifications » du présent formulaire contient l'autorisation écrite que vous nous donnez de divulguer les informations résultant de cette collecte à des services de secours d'État, locaux ou privés.

La loi sur la protection des informations à caractère personnel (*Privacy Act*) autorise la SBA à procéder à certaines « utilisations courantes » des informations protégées par cette loi. L'une de ces utilisations courantes des informations du système de prêts de la SBA consiste pour la SBA, lorsque ces informations indiquent une violation avérée ou potentielle de la loi, qu'elle soit de nature civile, pénale ou administrative, à pouvoir les transmettre à l'organisme compétent, qu'il soit fédéral, d'État, local ou étranger, chargé de l'enquête, des poursuites, de la répression ou de la prévention de ces violations ou y participant de toute autre manière. Une autre utilisation courante des informations à caractère personnel consiste à aider à l'obtention de rapports de bureaux de crédit sur les demandeurs de prêt d'urgence et les garants, à des fins de création, de gestion et de liquidation des prêts d'urgence. Voir, 69 FR 58598, 58617 (et tels que modifiés de temps à autre) pour d'autres informations générales et d'autres utilisations courantes.

En vertu des dispositions de la loi *Privacy Act*, vous n'êtes pas tenu(e) de fournir des numéros de sécurité sociale. (Mais voir les informations sur la loi sur le recouvrement de créances, *Debt Collection Act*, ci-dessous) Nous utilisons les numéros de sécurité sociale pour faire la distinction entre les personnes portant un nom similaire ou identique pour les décisions de crédit et à des fins de recouvrement de créances. Le fait de ne pas fournir ce numéro peut n'affecter aucun droit, avantage ou privilège auquel vous avez droit en vertu de la loi, mais avoir ce numéro nous permet d'identifier plus précisément à qui s'appliquent les informations de crédit défavorables et de conserver des dossiers de prêts précis.

Remarque : Toute personne concernée par la collecte, l'utilisation et la divulgation d'informations, en vertu de la loi *Privacy Act*, peut contacter le chef du bureau FOI/PA, par courrier au 409 3rd Street, SW, Suite 5900, Washington, DC 20416 ou par e-mail à l'adresse foia@sba.gov pour obtenir des informations sur les procédures de l'Agence relatives aux lois *Privacy Act* et *Freedom of Information Act*.

LOI DE 1982 SUR LE RECOUVREMENT DE CRÉANCES ; LOI DE 1984 SUR LA RÉDUCTION DU DÉFICIT ; LOI DE 1996 SUR L'AMÉLIORATION DU RECOUVREMENT DE DETTES ET AUTRES TITRES (31 USC 3701 SQQ)

Ces lois nous obligent à recouvrer de manière agressive tout paiement de prêt en souffrance et à vous obliger à nous donner votre numéro d'identification de contribuable lorsque vous demandez un prêt. Si vous recevez un prêt et ne procédez pas aux paiements à leur échéance, nous pouvons prendre une ou plusieurs des mesures suivantes (cette liste peut ne pas être exhaustive) :

- Signaler le défaut de paiement aux bureaux d'évaluation du crédit.
- Compenser les sommes dues par vous avec les remboursements d'impôt sur le revenu ou d'autres montants qui vous sont dus par le gouvernement fédéral.

- Renvoyer le compte à un organisme de recouvrement privé ou à un autre organisme exploitant un centre de recouvrement de créances.
- Vous suspendre ou vous interdire de faire des affaires avec le gouvernement fédéral.
- Renvoyer votre prêt auprès du département de la Justice.
- Saisir les actifs donnés en garantie ou prendre d'autres mesures autorisées par les instruments de prêt.
- Saisir les salaires.
- Vendre la dette.
- Intenter une action judiciaire au fond ou saisir.

LOI DE 1978 SUR LA PROTECTION DES DONNÉES FINANCIÈRES

(12 USC § 3401 SQQ)

Vous êtes informé(e) par la présente, comme l'exige la loi de 1978 sur le droit à la protection des données financières (*Right to Financial Privacy Act*, la « Loi ») de notre droit d'accéder aux données financières détenues par des institutions financières qui faisaient ou font des affaires avec vous ou votre entreprise. Cela comprend les institutions financières participant à des prêts ou à des garanties de prêts.

La loi prévoit que nous pouvons accéder à vos données financières lors de l'examen ou de l'administration d'un prêt gouvernemental ou d'une garantie de prêt dont vous seriez ou êtes le bénéficiaire. Nous devons remettre à une institution financière une attestation de notre conformité à la Loi lorsque nous demandons pour la première fois l'accès à vos données financières. Aucune autre certification n'est requise pour un accès ultérieur. Nos droits d'accès se poursuivent pendant la durée de tout prêt ou garantie de prêt approuvé(e). Nous ne sommes pas tenus de vous donner de notification supplémentaire de nos droits d'accès pendant la durée du prêt ou de la garantie de prêt.

Nous pouvons transférer à une autre autorité gouvernementale toutes les données financières contenues dans une demande de prêt ou concernant un prêt approuvé ou une garantie de prêt, le cas échéant, pour traiter, gérer, liquider ou saisir les biens donnés en garantie, concernant un prêt ou une garantie de prêt. Nous n'autoriserons aucun transfert de vos données financières à une autre autorité gouvernementale, sauf si la loi l'exige ou l'autorise.

POLITIQUE CONCERNANT LES REPRÉSENTANTS ET LEURS HONORAIRES

Lorsque vous demandez un prêt SBA, vous pouvez faire appel à un avocat, un comptable, un ingénieur, un évaluateur ou tout autre représentant pour vous aider à préparer et à nous présenter la demande. Vous n'êtes pas tenu(e) d'avoir une représentation. Si une demande est approuvée, vous pourriez avoir besoin d'un avocat pour vous aider à préparer les documents de clôture.

Il n'existe pas de « représentants autorisés » de la SBA autres que nos employés salariés réguliers. Le paiement d'honoraires ou d'une gratification à nos employés est illicite et les personnes impliquées

Numéro de contrôle OMB 3245-0406

Date d'expiration : 30/09/2020

feront l'objet de poursuites judiciaires.

Le règlement intérieur de la SBA interdit aux représentants de proposer ou de facturer des honoraires pour les services fournis dans le cadre de votre prêt, sauf si nous considérons les services nécessaires et le montant raisonnable. Le règlement intérieur interdit également de vous facturer tout(e) commission d'engagement, prime, frais de courtage, commission, frais d'intermédiation ou autres frais similaires. Nous n'approuverons le paiement d'aucun bonus, frais de courtage ou commission. En outre, nous n'approuverons pas les commissions de placement ou d'intermédiation pour toute intervention visant à influencer ou tenter d'influencer le processus de demande de prêt de la SBA.

Les honoraires des représentants doivent être raisonnables au regard des services fournis dans le cadre de la demande ou de la clôture, et doivent être fonction du temps et des efforts requis, des qualifications du représentant et de la nature et de l'étendue du travail effectué.

Les représentants doivent signer un accord de rémunération.

Dans la section pertinente de la demande, vous devez indiquer les noms de toutes les personnes employées par vous ou pour votre compte. Vous devez également informer le bureau des sinistres de la SBA par écrit du nom et des honoraires de tout représentant que vous employez après avoir déposé votre demande.

Si vous avez des questions concernant le paiement d'honoraires ou le caractère raisonnable d'honoraires, contactez le Bureau de terrain (Field Office) auprès duquel vous avez déposé ou déposerez votre demande.

LOI SUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL (29 USC 3651 SQQ)

Cette législation autorise l'Administration de la sécurité et de la santé au travail (OSHA pour ses initiales en anglais) du département du Travail à exiger des entreprises qu'elles modifient leurs installations et leurs procédures pour protéger les employés, le cas échéant. Si votre entreprise ne le fait pas, vous pourriez être pénalisé(e), contraint(e) de fermer ou empêché(e) de commencer des activités dans de nouvelles installations. Pour cette raison, nous pouvons vous demander des informations pour déterminer si votre entreprise se conforme aux réglementations de l'OSHA et si son exploitation peut se poursuivre après l'approbation ou le décaissement du prêt. Vous devez nous certifier que les exigences de l'OSHA applicables à votre entreprise ont été identifiées et, qu'à votre connaissance, vous vous y conformez.